

CLUBS QUALIFIES POUR LES DEMI-FINALES

A MONTAUBAN LE SAMEDI 9 OCTOBRE

TIRAGE DES PARTIES : 8 H 30

Matin :

-1/2 Finales

Après midi :

- Finale

- Match pour la 3° place, le CD vainqueur bénéficiera d'une place supplémentaire en 2022 (si le règlement intérieur demeure en l'état) et sera remplaçant pour le C N C J en 2021 en cas de défection d'un club

B/M :

- SAINT MAURICE- LABARTHE CD 82
- MONTESQUIEU-AVANTES CD 09
- NARBONNE NADIERE- BIZANET CD 11
- PRADES CD 66 7 points + 19 (meilleur second)

C/J :

- MILLAU CD 12
- EAUZE-URGOSSE CD 32
- BPN – BOUILLARGUES CD30
- NARBONNE NADIERE-MONTREAL CD11 7 Points + 21 (meilleur second)

Suite au forfait des équipes du CD 34 (SMS du comité reçu par Patrice REYNAUD mercredi 22 septembre à 17 H.....)

Sur le site de Nîmes, pour établir le classement Nous avons pris référence **sur l'article 15 du règlement national des CNCJ :**

FORFAIT ET SANCTIONS PECUNIAIRES :

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considéré comme ayant remporté le match 13-0 (3 points, avec un point average de + 13)

=====

Lors du dépôt des licences, les coaches devront également déposer leur licence, leur carte d'éducateur et la fiche d'engagement dûment remplie et validée par leur comité.

A l'issue de la compétition, une réunion sera organisée avec les responsables des 4 clubs qualifiés pour la finale des CNCJ à SAINT YRIEIX (Samedi 23/10 au lundi 25/10)

Les clubs qualifiés doivent communiquer rapidement les coordonnées de leurs responsables

- Au secrétariat de C R O
- A Daniel MERCADIER (mercadier.daniel82@gmail.com) Tél : 06-47-24-32-60

Daniel MERCADIER,
Responsable ETR